

Frais de déplacement à 0.35€ le km	kilométrage :	
Total de la prestation		

Publicité :

Nous vous enverrons un visuel qui peut vous servir de base pour des invitations. Vous pourrez ainsi le personnaliser et l'imprimer ou le faire imprimer.

Règlement et factures :

Le montant total de la prestation vous sera demandé à l'issue du spectacle sur présentation d'une facture. Tout règlement sera libellé à POWERLINE.

En cas d'annulation du spectacle après signature du contrat à moins de 2 mois de la date du concert, Powerline se réserve le droit de facturer 25% du montant.

Aide nécessaire :

- Pour la vente des albums : 1 personne pour se charger des ventes.
- Les organisateurs prendront en charge l'introduction du concert.
- Dans le cas d'un concert avec sono, deux personnes pour aider avec le déchargement du matériel à l'arrivée de John, et le chargement à la fin du concert.

Droits d'auteur SACEM :

John interprète son propre répertoire. Il est membre de la SACEM, et donc pour un concert public, il convient de les contacter.

Assurance :

L'Association POWERLINE dispose d'une assurance responsabilité civile.

Signature (précédée de la mention 'lu et approuvé')

Organisateur :

Date :

Veillez nous envoyer un exemplaire de ce présent contrat dûment complété et signé, au siège de l'Association. Aucun engagement ne sera considéré comme ferme avant réception du contrat.

Powerline France, 135 avenue Parmentier, 75011 PARIS 01 43 38 35 79 Portable 06 71 48 43 86
john.featherstone@wanadoo.fr www.johnfeatherstone.com